

Infos décembre 2017

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante jpn.avocat@skynet.be

Fêtes de fin d'année: attention aux contrôles mobiles

Avec la période des fêtes reviennent les campagnes de sécurité autour de Bob et les contrôles de police renforcés. Vu la solidarité entre conducteurs et la facilité de communiquer via les réseaux sociaux pour signaler un point de contrôle fixe, les forces de l'ordre privilégient, depuis le 1^{er} décembre et jusqu'au 15 janvier, les contrôles mobiles. En outre, vu la persistance de la menace terroriste, la présence policière est plus importante sur les routes depuis deux ans.

25% des accidents sont dus à l'usage du GSM au volant

Nous utilisons en moyenne notre smartphone 180 fois par jour. Dans une enquête faite en 2016 par Vias Institute, 8 conducteurs sur 10 ont reconnu utiliser leur téléphone en voiture et 2 sur 3 ont reconnu lire des SMS ou envoyer des mails en conduisant, ce qui multiplie par 16 le risque d'accident mortel.

Pour éviter tout risque d'accident, le plus simple serait d'éteindre GSM et smartphone mais seulement 3% des conducteurs adoptent cette attitude. Une société hollandaise a inventé le « Safedrivepod », système de blocage de l'écran et des appels téléphoniques, mails, sms etc pendant le trajet avec stockage sur un serveur, ce qui permet de tout récupérer après le trajet. Cela intéresse notamment les employeurs mettant des voitures à disposition de leur personnel.

Voiture électrique: où trouver l'électricité ?

Depuis plusieurs années, les médias et les constructeurs de voitures ne cessent de nous vanter les mérites du véhicule électrique qui serait la « solution miracle » pour lutter contre la pollution. Récemment, il a même été question de l'abandon de l'essence et du diesel à partir de 2030. Cet engouement n'est pas partagé par les consommateurs: en 2015, il y avait en Europe à peine 0,1% de véhicules électriques en circulation. Actuellement, malgré une importante augmentation des ventes, le pourcentage de voitures électriques en circulation demeure très faible.

Les problèmes techniques actuels tels l'autonomie et le nombre restreint de stations de rechargement devraient être résolus dans un délai de 5 ans. Par contre, je doute que, dans 5 ans, voire 10 ans, notre pays soit capable de fournir l'électricité à un grand nombre de voitures électriques. Faut-il rappeler que, chaque hiver, les médias s'interrogent sur le risque de « black-out » et sur l'inquiétant vieillissement de nos centrales nucléaires. Imaginons un instant une majorité de nos concitoyens rechargeant leur voiture électrique entre 18 et 21h. Dans l'état actuel de notre approvisionnement en électricité, c'est le black-out garanti tous les soirs d'hiver !

Des taxis volants dès 2023 ?

Dans 20 ans, 2/3 de la population mondiale vivra dans des villes qui seront de plus en plus embouteillées. Il faudra donc trouver des solutions nouvelles, par exemple des taxis volants, projet auquel s'intéressent d'importants acteurs de l'aéronautique. Ainsi, en collaboration avec la société Ital Design, Airbus a développé un véhicule volant biplace appelé « Pop.up » présenté en mars 2017 au salon de Genève.

Par ailleurs, un prototype développé par une société allemande a récemment été testé avec succès à Dubai où on espère passer à l'exploitation à grande échelle en 2023. Il ne s'agit pas d'une voiture puisqu'il n'y a pas de roue mais d'un drone taxi autonome à décollage vertical pouvant voler pendant 30 minutes à 100km/h en transportant 2 personnes.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be

www.droitdesaccidents.be